

EDITO



Arrivée aux responsabilités début Juillet 2020, la nouvelle équipe municipale s'est attelée à la tâche.

Fidèle à ses engagements de campagne, Christophe ARMINJON a clairement réaffirmé que la requalification du quartier de Rives constitue un projet de toute première priorité, au sein duquel le Port tient une place importante.

Mise à niveau des équipements, embellissement de l'environnement et politique ambitieuse d'animation sont autant d'atouts pour rendre le Port de Thonon encore plus attractif.

C'est la feuille de route que m'a confiée le nouveau Maire : j'entends la mettre en oeuvre dans **une concertation étroite avec tous ceux qui aiment ce lieu, à commencer par les usagers du plan d'eau qui le font vivre au quotidien.**

L'ambition politique est claire : faire du port de Rives un élément essentiel du nouveau rayonnement de la ville de Thonon-les-Bains.

Bonnes fêtes à toutes et à tous !

**Jean-Claude TERRIER**

Président de la régie du port et de la Station nautique Thonon-les Bains - Lac Léman - (1er Adjoint au Maire)

## TRAVAUX DE RÉFECTION INSTALLATIONS PORTUAIRES :

Suite à un état des lieux de l'ensemble des pontons, réalisé par la société Poralu, leader mondial des installations portuaire en aluminium et fournisseur du port de plaisance de la ville de Thonon-les-Bains, un diagnostic de réfection a été rendu.

Ce diagnostic a permis de définir l'état matériel actuel des pontons et de mettre en place un projet de réfection de l'ensemble des installations du port. Ce projet de réfection a été scindé en deux étapes. Les travaux se dérouleront entre fin novembre et mi-mars, en raison de la baisse de fréquentation en cette période hivernale.

**1ère phase :**

/ Entretien et maintenance des installations actuelles  
Coût de la prestation :  
35 756 € TTC

La première phase de réfection a débuté fin novembre 2020 pour une durée de 2 semaines. Ces travaux de maintenance ont été réalisés par la société Poralu.

**2ème phase :**

/ Rénovation et changement des équipements existants\* (défenses et bras d'amarrages)  
Estimation du coût :  
204 000 € TTC

Lors de cette deuxième phase qui débutera fin janvier, nous vous invitons à **enlever vos équipements sur bras, catways ou pontons ne relevant pas des installations du Port (pare-battages, défenses d'angles, butoirs de quai à rouleaux, etc.) avant le 10 janvier 2020.** Ceci permettra d'une part à la société retenue en charge des travaux, de pouvoir procéder à la rénovation des pontons en toute tranquillité et d'autre part éviter toutes pertes de vos équipements.

\*Le choix du prestataire résulte d'une consultation relative au marché de réparation du port de plaisance (lancement de la consultation du 29/10/2020 au 03/12/2020)

Pour toutes informations complémentaires, l'équipe de la capitainerie reste à votre disposition au 04 50 71 24 00.



## CONSEIL D'EXPLOITATION : PRÉSENTATION

Selon les statuts, le Conseil d'Exploitation est **composé de 7 membres désignés par le Conseil Municipal** : 4 membres en son sein et 3 membres représentant les usagers. Au terme d'un scrutin secret, le Conseil Municipal du 27 juillet 2020 a désigné à l'unanimité les membres suivants :

### Membres élus :

/ Monsieur Jean-Claude TERRIER  
/ Monsieur Patrick TISSUT  
/ Monsieur Serge DELSANTE  
/ Monsieur Jean-Baptiste BAUD

### Membres représentant les usagers :

/ Monsieur Christian CURVAT  
/ Monsieur Didier MOULIN  
/ Monsieur Alexandre VAUTHEY

Lors de sa première séance en date du 27 août 2020, le nouveau Conseil d'Exploitation, désigné au préalable, a élu Monsieur Jean-Claude Terrier en qualité de Président de la Régie du Port et Monsieur Serge Delsante en tant que Vice-Président.

## COVID-19 INFOS PORT

Pour rappel, selon l'article 8 du règlement du port « La garde et la conservation des bateaux ne sont pas à la charge du concessionnaire (le port) sur lequel aucune responsabilité ne pèse en cas de pertes ou de dommages ne résultant pas de son fait ou de celui de ses agents »

Malgré cette période de confinement, **il appartient donc à chaque plaisancier de surveiller son bateau et ses amarres dès lors que les conditions le permettent.**



## RELANCE : RENOUVELLEMENT ASSURANCE

La fin d'année approche à grand pas et les renouvellements de vos emplacements aussi.

À cette occasion, nous vous rappelons **l'obligation de transmission de votre attestation d'assurance** en cours de validité.

Pour rappel, votre assurance doit couvrir au minimum les dommages causés aux ouvrages du port, le renflouement

et l'enlèvement de l'épave en cas de naufrage dans les limites du port ou dans les chenaux d'accès ainsi que les dommages causés aux tiers à l'intérieur du port.

**Si votre assurance arrive à échéance en cours d'année, merci de bien vouloir actualiser** votre situation auprès de la Capitainerie en envoyant votre nouvelle attestation.

**Attention, l'appel à cotisation ne fait pas foi.**

## NOUVEAU BÂTIMENT AU PORT : VENTE DE MATÉRIEL ET LOCATION DE BATEAUX

Les deux bâtiments vétustes dédiés à la vente de matériel d'acastillage et à la location de bateaux, implantés place du 16 août, ont été démolis. Ceux-ci ont été remplacés par **une nouvelle construction** qui regroupe les deux activités.

Ce nouveau bâtiment reprend le **style architectural de l'ancienne douane et du Kiosque de l'Office du Tourisme**, situés à proximité, tout en dégagant les vues sur le lac.

Une opération représentant un montant de 400 000 € TTC qui a été investis par la Régie du port dans le but de **redynamiser l'attractivité touristique de la ville**. En effet, les travaux entrepris au port s'inscrivent dans une démarche volontaire d'amélioration des infrastructures de la ville afin **d'offrir aux usagers les meilleures conditions pour une pratique optimale des sports et des loisirs nautiques.**



**Thonon ville labellisée  
4 étoiles France Station Nautique depuis 2011  
et Pavillon Bleu depuis 2010**

## CONTACT

**CAPITAINE  
DU PORT  
DE RIVES**

74200 Thonon-les-Bains  
Tél. : 04 50 71 24 00  
Fax : 04 50 71 24 34  
port@ville-thonon.fr

Les bureaux sont ouverts  
toute l'année du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h  
et le samedi de 13h30 à 16h30.



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.